

GUIDE DE VALORISATION DU PATRIMOINE



Vidéo Mapping Festival à Lannoy



Jardins en Scène à Luzet



Les Ducales de Gulze



Région
Hauts-de-France

Sommaire

Edito.....	3
Préambule COMMENT VALORISER LE PATRIMOINE ?.....	4
1. QUELLES ACTIONS ?.....	4
I. La médiation culturelle.....	4
II. Les évènements.....	5
III. La mise à disposition des lieux.....	6
Pôles et Réseaux Culturels en Région Hauts-de-France	6
2. LES DISPOSITIFS MOBILISABLES AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ..	11
Hauts-de-France en fête	11
Jardins en scène.....	11
Le service régional de l’Inventaire du patrimoine culturel Hauts-de-France	12
3. CONSEILS PRATIQUES.....	13
4. DES PARTENAIRES PRIVILEGIÉS.....	14

Edito

Le succès toujours grandissant des Journées Européennes du Patrimoine en est une parfaite illustration : les Françaises et les Français restent extrêmement attachés à leur patrimoine. Celui-ci participe de notre culture et de notre histoire. Il est présent dans les villes comme dans les villages. De l'église au moulin en passant par le bâtiment industriel, le patrimoine concerne tous les aspects de nos vies.

Le 22 juin 2023, la Région Hauts-de-France a réaffirmé la vitalité de sa politique culturelle en mettant au cœur de son projet l'équité vis-à-vis des territoires et des habitants. C'est donc tout naturellement que la nouvelle politique régionale en faveur de la restauration du patrimoine la prolonge. Au-delà de l'actualisation des règlements d'intervention, avec l'ensemble des élus de l'exécutif régional, nous souhaitons favoriser la découverte des lieux de patrimoine par le grand public.

C'est la raison pour laquelle, désormais, les propriétaires de biens publics ou privés restaurés grâce au soutien financier de la Région Hauts-de-France sont invités à ouvrir leurs portes aux habitants : 15 jours par an pour le patrimoine non protégé, 40 jours par an pour le patrimoine protégé comme le prévoit déjà la réglementation de l'Etat.

Ouvrir à la visite un bien dont le caractère historique ou artistique est reconnu, c'est créer des moments de partage pour tous, dans une ambiance conviviale.

Ouvrir à la visite un bien, c'est aussi en faire un facteur d'attractivité pour l'ouverture ou le maintien de commerces et de services sur le territoire, eux aussi essentiels dans les choix de lieux de vie, et propices au développement économique. Ainsi, protéger le patrimoine, c'est aussi dynamiser son territoire.

Pour atteindre cet objectif, j'ai souhaité la mise en place d'un guide de valorisation qui vous propose des clés pour préparer l'accueil des publics : préparation des supports de communication, organisation d'événements artistiques et culturelles, liste des artistes et des compagnies de la région Hauts-de-France. Ce guide qui s'enrichira au fur et à mesure est une mine d'informations et de solutions.

Parce que le patrimoine de notre région prend tout son sens dans le partage, je vous invite à la lecture de ce guide de valorisation.



François Decoster
Vice-Président

En charge de la culture, du patrimoine,
des langues régionales et des
relations internationales

Préambule

COMMENT VALORISER LE PATRIMOINE ?

Valoriser le patrimoine peut se concrétiser de mille et une façons. Loin d'être exhaustif, ce guide vous propose des pistes d'inspiration. En outre, la Région Hauts-de-France dispose de dispositifs mobilisables en la matière, répertoriés ici.

Valoriser le patrimoine, c'est aussi réfléchir aux modalités de mise en œuvre du projet de valorisation. C'est pourquoi ce guide recense quelques conseils méthodologiques qui pourront faciliter vos démarches.

Enfin, valoriser le patrimoine, c'est nécessairement une initiative collective et partagée. Ce guide liste les principaux interlocuteurs œuvrant dans le champ du patrimoine, auprès desquels vous pourrez trouver conseil.

1. QUELLES ACTIONS ?

I. La médiation culturelle

La médiation culturelle consiste à favoriser la rencontre entre les ressources patrimoniales et le public (habitants, visiteurs, jeunes...) et donc à proposer des outils d'accompagnement destinés à donner à voir le patrimoine et à le faire comprendre.

Cette médiation peut revêtir différentes formes :

- Panneaux d'interprétation du patrimoine
- Outils de visites : brochures ou supports numériques (QR code), bornes interactives...
- Visites guidées, visites contées avec l'intervention d'artistes, voire, si le chantier le permet : visites pendant les travaux avec les entreprises et les artisans impliqués



Panneau d'interprétation du patrimoine dans le Val de Somme (80)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les acteurs de la médiation culturelle



Les offices de tourisme : La majeure partie des territoires dispose d'un office de tourisme communal ou intercommunal, dont les principales missions consistent à informer le public et valoriser les richesses d'un territoire. Les offices de tourisme s'appuient généralement sur une équipe de guides conférenciers qualifiés pour animer des visites guidées. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de votre office de tourisme pour vous aiguiller dans vos projets.

Les intercommunalités : Il se peut que l'intercommunalité dont vous dépendez soit dotée d'un service culturel, voire d'un service de valorisation du patrimoine, avec des agents chargés de médiation culturelle, susceptibles d'apporter un appui dans vos projets de valorisation. Votre territoire bénéficie peut-être également de la présence de bibliothèques ou médiathèques, qui constituent des structures ressources sur la connaissance du patrimoine local et sa valorisation.

II. Les évènements

Les évènements, qu'ils soient locaux, régionaux ou encore nationaux, sont autant d'occasions d'ouvrir votre site aux visiteurs. Vous pouvez vous rapprocher des acteurs de votre commune (associations, écoles, commerces...) et vous appuyer sur les évènements existants (fêtes de village, de quartier...) pour mettre en place des actions :

- Accueil d'expositions (photos, sculptures, land art...)
- Accueil de concerts, de spectacle vivant, lecture, projection, mapping vidéo ou mise en lumière, conférences...
- Mise en place de marchés de créateurs, valorisation des savoir-faire (notamment liés à l'artisanat et l'architecture...)



Jardins en scène – Luzoir (02)

Initiés, pour la plupart, par le Ministère de la Culture, **ces évènements nationaux** permettent de croiser le patrimoine avec d'autres champs culturels. Vous pouvez par exemple programmer une lecture lors de la **Nuit de la lecture** ou pendant le **Printemps des poètes**, une rencontre avec un tailleur de pierre lors des **journées dédiées aux métiers d'art**, un concert dans le cadre de la **Fête de la musique** ou encore un spectacle pour les **Journées européennes du patrimoine**.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.culture.gouv.fr/evenements-nationaux>



Vidéo Mapping Festival - Saint-Omer (62)

Calendrier des principaux évènements nationaux

■ Janvier	Nuit de la lecture
■ Mars	Printemps des poètes
■ Début avril	Journées européennes des métiers d'art
■ Mai-juin	Rendez-vous aux jardins
■ Mi-juin	Journées européennes de l'archéologie (notamment pour des projets ayant fait l'objet de fouilles préalables aux travaux de restauration)
■ 21 juin	Fête de la musique
■ Juin-juillet	Partir en Livre (porté par le Centre National du Livre)
■ Fin juin-début juillet	Nuit des églises (portée par l'Église de France via les diocèses)
■ Septembre	Journées européennes du patrimoine
■ Octobre ou Novembre	Journées nationales de l'architecture

Pour les **Journées européennes du patrimoine**, le ministère de la Culture utilise une solution d'agenda en ligne appelée **OpenAgenda**, qui permet de collecter et diffuser les évènements organisés dans le cadre de cette manifestation. Tout porteur de projet peut faire recenser son évènement.

III. La mise à disposition des lieux

Lorsque les conditions le permettent, le bien patrimonial restauré peut être mis à disposition pour d'autres usages, de façon ponctuelle ou permanente :

- **Résidence d'artistes** : quel que soit leur champ culturel, de nombreux artistes ou compagnies artistiques sont à la recherche de lieux pour créer, notamment dans le cadre de résidences d'artistes portées par des structures culturelles ou des collectivités. A ce titre, la Région soutient chaque année sur l'ensemble du territoire régional une vingtaine de « résidences longues de territoire » qui favorisent la présence, sur le long terme, d'artistes ou d'équipes artistiques des différentes filières (spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture, musique...) dans des communes ou intercommunalités. Votre projet de valorisation peut s'appuyer sur ces résidences. Vous pouvez contacter votre intercommunalité qui pourra vous renseigner sur les résidences en cours sur votre commune, ainsi que sur les structures culturelles locales impliquées. En outre, les services de la Région peuvent également faciliter les prises de contact avec ces acteurs.
- **Changement d'usage** : un bien patrimonial peut être affecté à de nouveaux usages : devenir une médiathèque, une salle de spectacle, un gîte touristique, etc. Dans ce cas, il convient d'étudier les possibilités dès l'origine du projet et d'intégrer cette dimension en lien direct avec les travaux de restauration du bien patrimonial concerné. La Région Hauts-de-France peut vous conseiller et, le cas échéant, vous orienter vers les dispositifs d'aide susceptibles de répondre à vos besoins.



Gîte dans un ancien moulin à Saint-Félix (60)

Pôles et Réseaux Culturels en Région Hauts-de-France

La région Hauts-de-France est particulièrement riche de structures culturelles et artistiques qui, en leur qualité de pôle ou de réseau régional, sont autant d'interlocuteurs ressources pour imaginer des projets de valorisation aussi divers que variés.

Votre site patrimonial peut ainsi devenir ponctuellement un lieu d'exposition pour un artiste contemporain, une scène pour une représentation théâtrale, un concert ou encore une salle de cinéma. A travers ces initiatives, vous contribuez à la présence artistique et culturelle sur les territoires et offrez des temps de partage privilégiés avec le public. Vous trouverez ci-dessous les principales structures œuvrant à l'échelle régionale dans les différents champs culturels.

ARTS VISUELS

50 degré NORD 3° EST - Pôle arts visuels Hauts-de-France & territoires transfrontaliers fédère un ensemble de professionnels des arts visuels (artistes, designers, commissaires d'exposition, critiques d'art, collectifs, structures de production, de diffusion, de formation, galeries, fondations, collectionneurs).

<https://50dn-03de.eu/> - **Contact** : bonjour@50dn-03de.eu

PLURIDISCIPLINAIRE - SPECTACLE VIVANT

Collectif Jeune public est une association régionale ouverte à tous les professionnels du spectacle. Il réunit des structures de diffusion, des équipes artistiques et des personnalités de la Région Hauts-de-France, toutes intéressées par la création et les sensibilisations accessibles aux enfants, aux adolescents et à leur entourage.

<http://www.collectif-jeune-public-hdf.fr/> - **Contact** : coordination@cjp-hdf.fr

Hauts-de-France en Scène est animée par des programmateurs et programmatrices de structures et d'équipes artistiques dotées d'un lieu de diffusion, établies en région Hauts-de-France. C'est une fédération de professionnels porteurs de projets culturels et artistiques, implantés sur le territoire des Hauts-de-France (centres culturels, théâtres, MJC, collectivités locales, EPCI, associations, scènes conventionnées, structures labellisées...).

<https://www.hautsdefranceenscene.fr/> - **Contact** : hdfenscene@gmail.com

Actes Pro est une association de compagnies professionnelles de spectacle vivant des Hauts-de-France, qui compte une soixantaine de compagnies adhérentes.

<http://www.actespro.fr/contact/>

CIRQUE ET ARTS DE LA RUE

Grand Nord, Fédération régionale des Écoles de cirques rassemble dix entités. Elle initie sur le terrain des rencontres, des échanges et des formations entre les écoles adhérentes et avec des partenaires institutionnels ou du réseau.

<https://www.ffec.asso.fr/frec/grand-nord/> - **Contact** : contact@cirquonflexe.fr

Pôle Nord Fédération des Arts de la rue et de l'Espace public rassemble les professionnels, compagnies, artistes dans leur diversité et forme un collectif de compétences actives et plurielles. Il constitue le réseau régional de référence pour les arts de la rue et de l'espace public.

<https://www.federationartsdelarue.org/pole-nord> - **Contact** : federation.polenord@gmail.com

CINEMA ET AUDIOVISUEL

ACAP pôle régional image est l'association référente sur la diffusion cinématographique et l'éducation à l'image en Hauts-de-France. L'ACAP déploie, en collaboration avec des artistes, des salles de cinéma, des acteurs sociaux, éducatifs et culturel, une programmation culturelle marquée par le goût de l'expérimentation, le choix de la diversité et la volonté de faire vivre aux publics, grands et petits, l'expérience des images sous toutes leurs formes.

<https://www.acap-cinema.com/> - **Contact** : info@acap-cinema.com

Association Régionale des Cinémas Itinérants (ARCI) a pour objectif de regrouper les quatre circuits de cinéma itinérant des Hauts-de-France afin de promouvoir le développement de l'exploitation cinématographique et de l'éducation artistique et culturelle en milieu rural.

<https://arci-hdf.org/>

Pictanovo est chargé de soutenir la création audiovisuelle et le développement de la filière image en Hauts-de-France. Dans ce cadre, l'association anime notamment le réseau Film Friendly qui permet d'accompagner les villes qui souhaitent se former à l'accueil des tournages pour pouvoir répondre, au mieux, aux demandes des sociétés de production en leur offrant un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins.

<https://www.pictanovo.com/tourner-en-hauts-de-france/>



CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Ombelliscience est l'agence régionale de culture scientifique, technique et industrielle en Hauts-de-France. Celle-ci fédère 60 adhérents répartis sur l'ensemble de la région (acteurs de l'enseignement supérieur, de l'innovation, acteurs socio-culturels...) afin de proposer des actions et promouvoir l'éducation scientifique.

<https://www.ombelliscience.fr>

PROSCITEC est un réseau d'acteurs qui s'engagent à faire connaître auprès de tous les publics l'histoire des métiers des Hauts-de-France, en créant des liens entre ce patrimoine et le monde économique, touristique et sociétal.

<https://proscitec.asso.fr/> - **Contact** : contact@proscitec.asso.fr

LIVRES ET LECTURE

Agence Régionale du Livre et de la lecture (AR2L) est la structure référente et ressource pour tous les acteurs du livre et de la lecture en Haut-de-France. Elle conseille et accompagne les professionnels mais aussi les collectivités dans leur projet.

<https://www.ar2l-hdf.fr/>

MUSIQUES

Haute-Fidélité - Pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France rassemble plus de 90 structures qui travaillent à soutenir, rassembler et structurer la filière des « musiques actuelles » dans toute sa diversité. Disposant d'une connaissance fine du territoire, l'association accompagne et conseille les entreprises, le secteur associatif et les collectivités dans leur projet.

<https://www.haute-fidelite.org/> - **Contact** : contact@haute-fidelite.org

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des actions culturelles au cœur des territoires

Aux côtés des pôles et réseaux régionaux, nombreux sont les opérateurs culturels à déployer leurs actions au cœur des territoires afin de toucher tous les publics (liste non exhaustive).

■ **Musique symphonique : les orchestres nationaux**

L'**Orchestre national de Lille** et l'**Orchestre national de Picardie** ont pour mission, la production, la transmission et la diffusion de la musique symphonique. Ils assurent notamment des actions de décentralisation dans toute la région afin de permettre l'accès à la musique classique à tous.

<https://onlille.com/>

<https://www.orchestredepicardie.fr/>

■ **Musique lyrique**

Tel un opéra nomade, la **Clef des Chants** œuvre pour la promotion et la diffusion de l'art lyrique sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France en proposant des spectacles accessibles et adaptés à tous les lieux et tous les publics.

<https://www.laclefdeschants.com/>

■ **Musique lyrique classique et jazz**

Association implantée dans toute la France, les **Concerts de Poche** proposent une programmation de concerts avec des artistes de qualité au cœur des villages et des quartiers à des tarifs très abordables. Des ateliers gratuits sont organisés en lien avec les concerts pour mieux faire connaître les artistes, les techniques, les instruments...

<https://www.concertsdepoche.com/>

■ **Musique baroque**

Harmonia Sacra s'attache à faire découvrir sa passion pour la musique ancienne autant aux mélomanes qu'aux publics éloignés de la culture pour des raisons géographiques ou sociales. Pour ce faire, l'association a créé le premier Opéabus de France : un bus urbain transformé en opéra du XVII^{ème} siècle qui sillonne les routes de toute la région.

<https://www.operabus.fr/1-operabus>

■ Art contemporain

Les **Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)** ont pour mission de constituer des collections publiques d'art contemporain, de les diffuser auprès de tous les publics et d'inventer des formes de sensibilisation à la création actuelle. Deux FRAC existent en Hauts-de-France, à Dunkerque et Amiens.

<https://www.fracgrandlarge-hdf.fr/>

<https://frac-picardie.org/>

Les **Centres d'art contemporain d'intérêt national en Hauts-de-France (CACIN)** sont des lieux de recherche, d'expérimentation et de création. Ils contribuent au développement, à la promotion de la création contemporaine et à sa transmission auprès des publics. Trois CACIN sont présents en Hauts-de-France :

- **Centre régional de la photographie (CRP)** à Douchy-les-Mines
<https://www.crp.photo/>
- **Diaphane, pôle photographique en Hauts-de-France** à Clermont-de-l'Oise
<https://www.diaphane.org/>
- **L'H du Siège** à Valenciennes
<https://hdusiege.org/>

L'Institut pour la Photographie (IPP) à Lille a notamment pour mission la transmission artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France et propose de nombreuses actions (ateliers de pratique photographique, rencontres avec des artistes...).

<https://www.institut-photo.com/>

■ Cinéma et audiovisuel

Il existe plusieurs **circuits de cinéma itinérants** en Hauts-de-France, qui proposent notamment des séances en plein air pendant la saison estivale :

- **CinéLigue Hauts-de-France**
<https://www.cineligue-hdf.org/>
- **Ciné Rural 60**
<https://cinerural60.com/>

Rencontres audiovisuelles se consacrent depuis 1998 aux nouvelles images en région Hauts-de-France à travers des actions de diffusion, d'éducation et des projets innovants. L'association organise notamment chaque année le **Vidéo Mapping Festival** qui se déploie sur toute la région, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

<https://www.rencontres-audiovisuelles.org/>

<https://videomappingfestival.com/>

2. LES DISPOSITIFS MOBILISABLES AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La Région Hauts-de-France propose plusieurs dispositifs susceptibles de vous accompagner dans la mise en place d'une action de valorisation de votre site. Cette dynamique contribue également à établir des passerelles entre les porteurs de projets, les structures culturelles, les artistes ou encore les associations implantées sur les territoires et les collectivités.

Hauts-de-France en fête

Ce dispositif vise à accompagner l'organisation d'un événement ponctuel en Hauts-de-France, contribuant avant tout à l'animation des territoires ruraux. Les projets doivent valoriser l'animation des territoires ruraux et/ou promouvoir les savoir-faire, les personnages célèbres ayant un lien avéré avec l'identité du territoire.

Bénéficiaires : Communes, Associations domiciliées en Hauts-de-France



Jardins en scène



Cet appel à projets vise à accompagner les initiatives permettant d'installer une programmation artistique dans des écrans paysagers et/ou patrimoniaux, au plus près des habitants. L'opération se déroule généralement de fin août à fin septembre.

Bénéficiaires : Associations, Collectivités locales, EPCI, EPCC

LE SAVIEZ-VOUS ?

Faire connaître votre événement

La Région Hauts-de-France propose la publication de votre événement en ligne : il vous suffit de l'enregistrer ici : <https://hautsdefrance.fr/ajouter-un-evenement/>



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel Hauts-de-France

Fondé en 1964 par André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles, l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, aujourd'hui Inventaire général du patrimoine culturel, est une compétence obligatoire confiée aux Régions depuis 2004.

Les services régionaux recensent, étudient et font connaître la richesse du patrimoine des territoires. Pour cela, des chercheurs et des photographes sillonnent les villes et les villages et produisent des dossiers de connaissance sur leur patrimoine architectural et mobilier. Sont hors du champ de l'Inventaire les patrimoines naturel, immatériel et archéologique dont la connaissance est confiée à d'autres services.

Les connaissances rassemblées par le service régional de l'Inventaire du patrimoine Hauts-de-France alimentent une base de données remarquable, accessible à tous sur Internet : 28 000 dossiers et près de 280 000 images produits sur le patrimoine de notre région !

Pour découvrir les ressources en ligne : <https://inventaire.hautsdefrance.fr>

Contact : inventaire@hautsdefrance.fr

IMPLIQUER LES HABITANTS

Un projet de restauration du patrimoine fédère généralement les habitants de la commune ou du quartier concerné. Vous pouvez mobiliser autour de votre projet les sociétés d'histoire locale, les comités historiques ou encore les collectifs d'habitants afin d'imaginer avec eux des actions pour mettre en valeur votre patrimoine. Vous pouvez également sensibiliser les jeunes en mettant en place des partenariats spécifiques avec les établissements scolaires. Le **service régional de l'inventaire** peut mettre en place un **inventaire participatif** avec les habitants comme cela a été fait à Fléchin (62) en partenariat avec le Comité d'Histoire du Haut-Pays.

3. CONSEILS PRATIQUES

Avant de vous lancer dans un projet de valorisation et d'ouverture aux publics, il convient d'en définir les contours. Voici quelques recommandations susceptibles de vous aider dans votre démarche :

- Déterminer l'objectif et la nature du projet (concert, spectacle, jeu, visites, exposition...);
- Identifier le public cible (adultes, enfants, familles...);
- Fixer les dates et la durée (projet ponctuel ou reconduit à plusieurs reprises),
- Etablir le budget et s'informer sur les éventuelles aides à solliciter le cas échéant,
- Evaluer les besoins logistiques (sonorisation, lumières, écrans, tables, tentes...) et l'accessibilité (transports en commun, parking, ...);
- Echanger avec les partenaires : collectivités, offices de tourisme, associations, entreprises, sponsors ...

OBLIGATIONS LÉGALES

Selon la teneur de votre projet de valorisation, obtenir les autorisations nécessaires :

- Déclarer l'évènement auprès de la mairie, en s'y prenant en amont, et le cas échéant, auprès de la préfecture
- Pour un évènement dans une église : informer et obtenir l'accord de l'affectataire
- Si une buvette est prévue lors de l'évènement : obtenir l'autorisation de la mairie
- S'il y a diffusion de musique lors de l'évènement : obtenir l'autorisation de la SACEM (Service des auteurs-compositeurs et éditeurs de musique). Des frais de droits d'auteur peuvent s'appliquer dont vous aurez la charge en tant qu'organisateur.
- Souscrire les garanties d'assurance ad hoc (vous pouvez vous rapprocher de votre compagnie d'assurance pour être aiguillé)
- Veiller à la sécurité de l'évènement : pour toute manifestation de plus de 1 500 personnes, recourir à un organisme agréé afin d'installer des postes de sécurité

SE FAIRE CONNAITRE ET COMMUNIQUER, C'EST ESSENTIEL !

- Si l'évènement s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de la Région Hauts-de-France : la Région peut apporter un appui de communication. Tout porteur de projet peut faire recenser son évènement : <https://www.hautsdefrance.fr/ajouter-un-evenement/>
- S'inscrire dans l'offre touristique locale : en lien avec l'office de tourisme communal ou intercommunal, faire identifier votre site sur le site internet de l'office de tourisme et ses différents outils de communication (exemple : être repéré sur les chemins de randonnées pédestres, cyclo...)
- Informer les media et utiliser les réseaux sociaux

4. DES PARTENAIRES PRIVILEGIÉS



La Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC)

La DRAC Hauts-de-France est un service déconcentré du ministère de la Culture en région. Ses services sont répartis sur deux sites : Lille et Amiens, et dans les cinq **Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)**. La DRAC veille à l'application du Code du patrimoine (autorisation de travaux, prescriptions archéologiques). Les DRAC interviennent notamment dans le suivi des projets relevant du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, par l'intermédiaire du service de Conservation régionale des monuments historiques (CRMH).

■ Site de Lille :

1 - 3 rue du Lombard CS 80016
59 041 Lille Cedex
03 20 06 87 58

■ Site d'Amiens :

5 rue Henri Daussy CS 44407
80 044 Amiens Cedex
03 22 97 33 00

Pour toute information :

<https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/DRAC-Hauts-de-France>



En lien avec la DRAC Hauts-de-France, les **UDAP** assurent le relais de l'ensemble des politiques du ministère de la Culture relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Les responsables des UDAP sont des architectes et urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF). Ils sont amenés à conseiller et contrôler les projets en délivrant des avis à caractère officiel.

■ **UDAP Nord** - 03 28 36 78 70
sdap.nord@culture.gouv.fr

■ **UDAP Pas-de-Calais** - 03.21.50.42.70
udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

■ **UDAP Somme** - 03 22 22 25 10
udap-somme@culture.gouv.fr

■ **UDAP Aisne** - 03 23 23 53 54
sdap.aisne@culture.gouv.fr

■ **UDAP Oise** - 03 44 38 69 40
sdap.oise@culture.gouv.fr

Les conseils départementaux

Les **5 conseils départementaux** de la région Hauts-de-France proposent, dans le cadre de leur politique culturelle respective, des aides en faveur du patrimoine. Chaque département possède ses propres dispositifs avec des modalités différentes (aides pour les porteurs publics et/ou privés, pour le patrimoine bâti et/ou mobilier, protégé ou non protégé au titre des monuments historiques).



Département du Nord

<https://lenord.fr/nos-politiques/culture>



Département du Pas-de-Calais

<https://www.pasdecalais.fr/culture-3>



Département de la Somme

<https://www.somme.fr/services/culture-et-patrimoine/>



Département de l'Aisne

<https://www.aisne.com/votre-service/patrimoine-sauvegarder-valoriser>



Département de l'Oise

<https://oise.fr/actions/aide-aux-communes>

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Les **Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** ont pour objectif de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère auprès de tous les publics dans chaque département. Investis d'une mission d'intérêt public, ils conseillent, forment, informent la sensibilisent les porteurs de projet en matière de construction, restauration, aménagement.

■ **CAUE Nord** - 03 20 57 67 67

contact@caue-nord.com

www.caue-nord.com

■ **CAUE Pas-de-Calais** - 03 21 21 65 65

caue62@caue62.org

www.caue62.org

■ **CAUE Somme** - 03 22 91 11 65

caue80@caue80.asso.fr

www.caue80.fr

■ **CAUE Aisne** - 03 23 79 00 03

info@caue02.com

www.caue02.com

■ **CAUE Oise** - 03 44 82 14 14

contact@caue60.com

www.caue60.com



Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

Mis en place en 1985 par le ministère de la Culture, le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » reconnaît des communes ou groupements de communes, qui s'engagent dans une politique de valorisation de la qualité architecturale, paysagère et urbanistique de leur territoire. Des services dédiés sur chaque territoire labellisé assurent la mise en place d'actions de préservation, de connaissance, de médiation et de valorisation du patrimoine.

Dans ce cadre, des actions de valorisation du patrimoine sont envisageables, si votre site se trouve sur l'un des territoires concernés. La Région Hauts-de-France compte **16 territoires labellisés** :

■ **Nord** : Cambrai, Lille, Roubaix, Tourcoing

■ **Pas-de-Calais** : Boulogne-sur-Mer, Calais, Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin, Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer

■ **Somme** : Métropole d'art et d'histoire d'Amiens, Pays d'art et d'histoire Santerre Haute-Somme, Pays d'art et d'histoire Ponthieu Baie de Somme

■ **Aisne** : Laon, Saint-Quentin, Soissons

■ **Oise** : Chantilly, Beauvais, Noyon, Pays d'art et d'histoire Senlis à Ermenonville

Pour toute information : <https://vpah-hauts-de-france.fr/>



Les Parcs Naturels Régionaux Hauts-de-France

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des territoires ruraux présentant un patrimoine riche et menacé. Ils font l'objet d'une Charte qui détermine sur un temps long un projet de développement raisonné fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager. Dans ce cadre, des actions de valorisation du patrimoine sont envisageables, si votre site se trouve sur l'un des territoires concernés. La Région Hauts-de-France compte **5 Parcs Naturels Régionaux** qui représentent 3700km² et concernent plus de 630 000 habitants.

- **Le Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale**
www.parc-opale.fr/
- **Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut** (transfrontalier avec la Belgique)
www.pnr-scarpe-escaut.fr/
- **Le Parc Naturel Régional de la Baie de Somme-Picardie maritime**
www.pnr-baiedesommepicardiemaritime.fr/
- **Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois**
www.parc-naturel-avesnois.fr/
- **Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France**
www.parc-oise-paysdefrance.fr/



Hauts-de-France
Tourisme

Le Comité Régional du Tourisme Hauts-de-France

Les Hauts-de-France sont LA région du tourisme de Bien-Etre, à travers l'alliance entre la nature, la culture et l'humain. Le Comité Régional du Tourisme assure la promotion touristique de la Région auprès du public ainsi qu'auprès des opérateurs touristiques à l'échelle nationale et internationale. Il travaille en étroite collaboration avec les **Offices de Tourisme et Agences Départementales de Réservation de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord** ainsi que de la Région Hauts-de-France.

Pour toute information : <https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/contactez-nous/>



Observatoire du
Patrimoine
Religieux

L'Observatoire du patrimoine religieux

De nombreux biens patrimoniaux restaurés avec l'aide de la Région relèvent du patrimoine religieux, églises, chapelles Pour tout projet de valorisation, il convient de contacter l'affectataire, voire la Commission diocésaine d'art sacré. Présente dans chaque diocèse, elle a pour rôle de veiller à l'aménagement des lieux de cultes ainsi qu'à la conservation du patrimoine artistique qu'il contient.

Pour toute information : www.patrimoine-religieux.fr

La Région Hauts-de-France est découpée en **5 diocèses** :

- **Lille** : info@lille.catholique.fr
- **Cambrai** : art.sacre@cathocambrai.com
- **Arras** : artois@arras.catholique.fr
- **Beauvais, Noyon, Senlis** : art.sacre@oise-catholique.fr
- **Soissons, Laon, Saint-Quentin** : art.sacre@soissons.catholique.fr



Le Réseau « Eglises ouvertes »

Ce réseau présent dans plusieurs pays d'Europe vise à recenser les édifices religieux ouverts au public, avec l'ambition de mettre en valeur leur histoire, leurs trésors artistiques et encourager leur réappropriation par la collectivité.

Pour connaître les conditions d'adhésion : <https://openchurches.eu/fr-fr>

LES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE



Fondation du patrimoine : Cette fondation aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, dans leurs projets de préservation du patrimoine.

Délégation Régionale Hauts-de-France

03 20 82 79 67

hautsdefrance@fondation-patrimoine.org



Sauvegarde de l'art français : Cette fondation soutient la restauration des églises et des chapelles rurales ainsi que la restauration du patrimoine mobilier.

Pour toute information : contact@sauvegardeartfrancais.fr



Maisons Paysannes de France : Cette association accompagne les porteurs de projets de restauration du patrimoine rural bâti et paysager. Elle est organisée en délégations régionales et départementales.

Pour toute information : <https://maisons-paysannes.org/>



Demeures historiques : Cette association représente et accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de conservation, de transmission et de valorisation. **Pour consulter les délégations de la Région Hauts-de-France :**

<https://www.demeure-historique.org/delegations/hauts-de-france/>



Vieilles Maisons Françaises : Cette association se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et mobilier en accomplissant une mission d'intérêt général au service de tous. Elle est organisée en délégations par département.

Pour consulter les délégations de la Région Hauts-de-France :

<https://www.vmfpatrimoine.org/vie-du-reseau>



Région
Hauts-de-France

restaurationpatrimoine@hautsdefrance.fr

